**COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE QUARTIER PELLETIER**

**Commune de Schaerbeek**

**Pose d'une ligne à haute tension 150.000 Volts à Schaerbeek et Woluwe Saint Lambert: les riverains inquiets pour leur santé interpellent les pouvoirs publics**

La pose d'une **nouvelle ligne haute tension** **enfouie de 150.000 volts** est en cours de réalisation sur les communes de Schaerbeek et Woluwé St Lambert (de Charles-Quint à l'UCL) sans que les riverains n'aient été informés du projet. La mise en service est prévue début 2016 et pour **une durée d'environ 40 ans**. Le tracé de la ligne a été établi **sans étude d'incidence** et sur base de **critères techniques** (facilité des travaux, impact sur le trafic routier) et **économiques** (coût des travaux) sans prendre en compte l'impact sur la santé des riverains.

On ignore généralement qu'une ligne haute tension de cette puissance génère **un champ magnétique assez important sur une distance d'environ 10 m** de part et d'autres des câbles qui peut avoir un impact sur la santé des riverains quand la ligne passe trop près des habitations. Des études épidémiologiques ont montré un **lien statistique significatif** entre ce champ magnétique et une **augmentation du nombre de cas de certains cancers** (leucémie chez les jeunes enfants) et de **troubles** tels qu'irritabilité, migraines et troubles du sommeil.

En conséquence, des **recommandations techniques pour la santé** ont été fixées par des **comités d'experts internationaux** définissant un seuil acceptable de champ magnétique au niveau des habitations de 0,4 micro Tesla. Ces recommandations ont été **reprises dans la loi** par plusieurs pays européens et en région flamande mais **pas encore en région Bruxelloise** où il existe un véritable vide juridique.

Le **comité de quartier Pelletier**, appuyé par **une pétition des riverains** inquiets pour leur santé, a **interpellé à plusieurs reprises le commanditaire et les autorités publiques** sur les risques, liés au tracé retenu passant dans des rues trop étroites, qu'une telle ligne haute tension fait courir aux riverains alors que des tracés alternatifs et sûrs sont disponibles (boulevards, rues avec habitations en retrait).

Il demande donc aux **autorités publiques** une **révision du tracé,** là où c'est encore réalisable, qui permette de respecter ces recommandations. A défaut, il demande de **faire prévaloir la santé des habitants sur les considérations purement technico-économiques** et de mettre en place **les mesures techniques disponibles** permettant de réduire le champ magnétique et de se conformer à ces recommandations comme ce devrait être le cas pour toute nouvelle installation implantée en ville.

Point de contact: Mr J.F. Roche email: jef.roche@yahoo.com GSM: 0495.92.12.32.